

## EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation : 9 avril 2019      Date d'affichage : 9 avril 2019

**L'an deux mille dix-neuf, le 15 avril à 20 h**, les membres de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg, dûment convoqués se sont réunis à la salle polyvalente de FOUQUEVILLE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, Président de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg.

**Membres en exercice : 56**

**Présents : 45**

**Pouvoir(s) : 6**

**Toutes les communes étaient représentées sauf : BROSVILLE – HOUETTEVILLE – VENON - VILLETES**

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUI	BIDAULT Dominique	ACHER Axel
BERENGEVILLE LA CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France - Excusée
BROSVILLE	/	
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	
CESSEVILLE	DEBUS Alain	CREVEL François - Excusé
CRESTOT	DUVAL Pierre - Excusé	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF LA CAMPAGNE	MARIE Michèle	BOURDET Vincent
CROSVILLE LA VIEILLE	CARPENTIER Pascal	ROUSSEL Gilbert - Excusé
DAUBEUF LA CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	LESAGE Virginie - Excusée
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	FEUGERE Samuel - Excusé
ECQUETOT	LONCKE Didier	LAGNEL Michel
EMANVILLE	DULUT Thierry	BELMONT Marc - Excusé
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François - Excusé
EPREVILLE PRES LE NEUBOURG	PISANI Jean-Christophe	BRIOSNE Maurice
FEUGUEROLLES	MACHETEL Michel	CAPOEN Lucette - Excusée
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno
GRAVERON SEMERVILLE	CARRERE GODEBOUT Claire - Excusée Pouvoir Laurance BUSSIERE - DAUBEUF	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	THOMAS Isabelle - Excusée
HONDOUVILLE	ROULAND Jean-Claude PARIS Jean-Charles	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine - Excusée	LEGRAND Catherine - Excusée
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE DU THEIL	DEMAEGDT Paulette	
LA PYLE	HEUGHEBAERT Jacques	PILLETTE Gérard
LE BOSCH DU THEIL	VALLEE Laurent CALLOUET Etienne FERRAND Benoît	
LE NEUBOURG	BARBIER Gilles - BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud - COUDRAY Isabel - LE MERRER Anita - ONFRAY Didier - VAUQUELIN Isabelle CHEVALIER Marie-Noëlle - Excusée Pouvoir Anita LE MERRER DAVOUST Francis - Excusé Pouvoir Francis BRONNAZ LEROY Hélène - Excusée Pouvoir Isabelle VAUQUELIN MAUGY Benjamin - Excusé Pouvoir Arnaud CHEUX	
LE TILLEUL LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	CARPENTIER Serge - Excusé
LE TREMBLAY OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	GICQUEL Christian
LE TRONCQ	NORMAND Nicole	BAUCHER Jean-Louis
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	DE BRYE Robert
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	BEZARD Georges - Excusé
ST AUBIN D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane - Excusée Pouvoir Françoise MAILLARD - ECAUVILLE	DONVAL François - Excusé
ST MESLIN DU BOSCH	LEBRETON Jean-Jacques	BONNEAU Christian - Excusé
STE COLOMBE LA COMMANDERIE	HEBERT Alain - Excusé VOISIN Jean-Claude	
STE OPPORTUNE DU BOSCH	HENON Jérôme	
TOURNEDOS BOIS HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle - Excusée
TOURVILLE LA CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues DIAZ Ange	
VENON	/	/
VILLETES	RAIMBOURG Guy - Excusé	ROBACHE Arlette - Excusée
VILLEZ SUR LE NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William - Excusé
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

Monsieur Franck PERRAUDIN – Directeur Général des Services - procède à l'appel des conseillers communautaires. Le quorum est atteint.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE passe ensuite la parole à Monsieur Didier LEMOINE – Maire de Fouqueville – qui accueille le conseil communautaire.

Monsieur Didier LEMOINE fait une présentation rapide de sa commune de 800 ha et 460 habitants. 3 associations animent le village, il y a également une école et la commune à 1 fleur au Villes et Villages fleuris.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE remercie Monsieur LEMOINE pour son accueil.

➤ Monsieur Jean Paul LEGENDRE soumet au vote le compte rendu du Conseil Communautaire du 18 mars 2019, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

➤ Désignation du secrétaire de séance : Jérôme HENON – Maire de SAINTE OPPORTUNE DU BOSC.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE salue la presse présente, et excuse Madame Catherine ALLAIX – Trésorière du Neubourg - qui ne peut participer à cette séance de conseil communautaire.

➤ Information sur les décisions du Bureau et Président.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE précise que l'essentiel de la séance du conseil est consacrée aux Budgets. La procédure mise en place a représenté un travail important «de ligne à ligne» avec les Vice-Présidents en Comité Exécutif puis présentation en commissions, les objectifs recherchés étant la rationalisation des dépenses et leur hiérarchisation compte tenu de la baisse des dotations.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE salue le travail fait par les services et notamment le service Finances/Compta – Sonia GRAND DESMARES, ainsi que Frank PERRAUDIN – DGS - et Arnaud CHEUX – Vice-Président.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE fait une présentation synthétique des grandes lignes de ces budgets qui vont être présentées lors de ce conseil communautaire.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE précise que les maquettes budgétaires officielles ont été adressées à tous les conseillers mais qu'un document synthétique, remis à chaque conseiller communautaire, servira de support à la présentation faite par Monsieur Arnaud CHEUX et que l'ensemble des Vice-Présidents et les services présents sont à la disposition du conseil pour répondre à toute question.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE passe la parole à Monsieur Arnaud CHEUX pour la présentation du document synthétique remis en séance (cf annexe). Monsieur Arnaud CHEUX présente, page par page, l'ensemble du document

Après l'examen du document, Monsieur Arnaud CHEUX propose de passer au vote des délibérations :

#### **Délibération n°1 : Objet : Approbation des Comptes de Gestion 2018**

La Communauté de Communes dispose des budgets suivants :

- Budget Général,
- Budget Multi services SAINT AUBIN,
- Budget Zone d'Activités,
- Budget Maison des Artisans,
- Budget Ordures Ménagères,
- Budget SPANC,
- Budget Multi services BROSVILLE,
- Budget Service Aide à Domicile,
- Budget Office de Tourisme.

Les comptes de gestion des différents budgets 2018, après rapprochement des comptes administratifs n'ayant révélé aucune différence, il est proposé de les approuver.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-31 et L5211-1,

Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le Président, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,

- constate que les comptes de gestion 2018 relatifs aux budgets ci-dessus ont des montants de titres à recouvrer et de mandats émis conformes aux écritures de la comptabilité administrative,

- vote les comptes de gestion 2018, annexés à la présente délibération, correspondant aux comptes administratifs :

- Budget Général,
- Budget Multi services SAINT AUBIN,

- Budget Zone d'Activités,
- Budget Maison des Artisans,
- Budget Ordures Ménagères,
- Budget SPANC,
- Budget Multi services BROSVILLE,
- Budget Service Aide à Domicile,
- Budget Office de Tourisme.

**Adopté à l'unanimité**

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président – quitte la séance et laisse sa place à Monsieur Jacques HEUGHEBAERT – doyen du conseil communautaire – pour les votes des comptes administratifs.

**Délibération n°2 : Objet BUDGET GENERAL – COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses d'investissement	1 013 417.42 €
Recettes d'investissement	1 291 512.56 €
Résultat d'investissement de l'exercice	278 095.14 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1)	228 635.33 €

RESTES A REALISER Dépenses d'investissement	1 365 474.99 €
RESTES A REALISER Recettes d'investissement	1 085 403.47 €

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de fonctionnement :	4 395 743.46 €
Recettes de fonctionnement :	4 912 065.78 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	516 322.32 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1)	1 131 762.57 €

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-31 et L5211-1,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu Monsieur Jacques HEUGHEBAERT, doyen de l'assemblée, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- approuve le Compte Administratif global tel que présenté ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

**DELIBERATION n°3 : BUDGET DECHETS – COMPTE ADMINISTRATIF 2018**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses d'investissement	1 498 698.79 €
Recettes d'investissement	1 372 129.44 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-126 569.35 €
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	-211 820.51 €

RESTES A REALISER Dépenses d'investissement	100 226.55 €
RESTES A REALISER Recettes d'investissement	113 356.00 €

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de fonctionnement	2 772 131.85 €
Recettes de fonctionnement	2 815 398.53 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	43 266.68 €
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	43 266.68 €

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-31 et L5211-1,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,  
Après avoir entendu Monsieur Jacques HEUGHEBAERT, doyen de l'assemblée, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- approuve le Compte Administratif global du budget annexe déchets 2018 tel que présenté ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité****Délibération n°4 Objet : Budget Annexe SPANC - Compte Administratif 2018**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses d'investissement	8 142.08 €
Recettes d'investissement	4 171.45 €
Résultat d'investissement de l'exercice	- 3 970.63 €
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	1 364.71 €

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de fonctionnement	642 179.72 €
Recettes de fonctionnement	818 237.21 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	176 057.49 €
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	449 987.97 €

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-31 et L5211-1,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu Monsieur Jacques HEUGHEBAERT, doyen de l'assemblée, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- approuve le Compte Administratif global du budget annexe SPANC 2018 tel que présenté ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité****Délibération n°5 : Objet : Budget Annexe Maison des Artisans - Compte Administratif 2018**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses d'investissement	76 053.32 €
Recettes d'investissement	96 141.62 €
Résultat d'investissement de l'exercice	20 088.30 €
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	- 36 226.76 €

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de fonctionnement	33 964.60 €
Recettes de fonctionnement	72 926.68 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	38 962.08 €
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	66 568.74 €

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-31 et L5211-1,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu Monsieur Jacques HEUGHEBAERT, doyen de l'assemblée, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- approuve le Compte Administratif global du budget annexe maison des artisans 2018 tel que présenté ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

**Délibération n°6 : Objet : Budget Annexe Multi-Services Saint Aubin - Compte Administratif 2018**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

 **INVESTISSEMENT :**

Dépenses d'investissement	0.00 €
Recettes d'investissement	0.00 €
Résultat d'investissement de l'exercice	0.00 €
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	84.04 €

 **FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de fonctionnement	5 895.19 €
Recettes de fonctionnement	9 120.68 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	3 225.49 €
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	11 047.95 €

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-31 et L5211-1,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu Monsieur Jacques HEUGHEBAERT, doyen de l'assemblée, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- approuve le Compte Administratif global tel que présenté ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

**Délibération n°7 : Objet : Budget Annexe Multi-Services Brosville - Compte Administratif 2018**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

 **INVESTISSEMENT :**

Dépenses d'investissement	18 141.38 €
Recettes d'investissement	65 000.00 €
Résultat d'investissement de l'exercice	46 858.62 €
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	-46 379.20 €

RESTES A REALISER Dépenses d'investissement	3 669.68 €
RESTES A REALISER Recettes d'investissement	45 000.00 €

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de fonctionnement	5 736.71 €
Recettes de fonctionnement	14 544.00 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	8 807.29 €
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	20 512.37 €

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-31 et L5211-1,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu Monsieur Jacques HEUGHEBAERT, doyen de l'assemblée, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- approuve le Compte Administratif global tel que présenté ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

**Délibération n°8 : Objet : Budget Annexe Service Aide à domicile - Compte Administratif 2018**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses d'investissement	1 144.68 €
Recettes d'investissement	6 172.65 €
Résultat d'investissement de l'exercice	5 027.97 €
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	10 173.73 €

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de fonctionnement	751 411.76 €
Recettes de fonctionnement	765 488.21 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	14 076.45 €
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	0.00 €

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-31 et L5211-1,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu Monsieur Jacques HEUGHEBAERT doyen de l'assemblée, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- approuve le Compte Administratif global du budget annexe service aide à domicile 2018 tel que présenté ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

**Délibération n°9 : Objet : Budget Annexe Zone d'activités - Compte Administratif 2018**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses d'investissement	418 589.10 €
Recettes d'investissement	0.00 €
Résultat d'investissement de l'exercice	-418 589.10 €
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	-305 349.21 €

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de fonctionnement	29 404.25 €
Recettes de fonctionnement	65 484.00 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	36 079.75 €
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	266 684.91 €

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-31 et L5211-1,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu Monsieur Jacques HEUGHEBAERT, doyen de l'assemblée, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- approuve le Compte Administratif global du budget annexe zones d'activités 2018 tel que présenté ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

**Délibération n° 10 : Objet : Budget Autonome Office de Tourisme - Compte Administratif 2018**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

**INVESTISSEMENT :**

Dépenses d'investissement	0.00 €
Recettes d'investissement	1 971.09 €
Résultat d'investissement de l'exercice	1 971.09 €
Résultat d'investissement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	2 103.08 €

RESTES A REALISER Dépenses d'investissement	6 009.12 €
RESTES A REALISER Recettes d'investissement	0.00 €

**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses de fonctionnement	75 129.18 €
Recettes de fonctionnement	86 115.21 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	10 986.03 €
Résultat de fonctionnement de clôture (qui tient compte du résultat N-1)	34 181.06 €

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-31 et L5211-1,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu Monsieur Jacques HEUGHEBAERT, doyen de l'assemblée, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- approuve le Compte Administratif autonome Office de tourisme 2018 tel que présenté ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

Après le vote des comptes administratifs 2018, Monsieur Jean-Paul LEGENDRE reprend la présidence du conseil communautaire. Monsieur Arnaud CHEUX remercie Monsieur Jacques HEUGHEBAERT.

Monsieur Arnaud CHEUX poursuit la présentation et met au vote les affectations de résultats 2018.

## Délibération n°11 : Objet : Budget Général – Affectation des résultats 2018

Lors de l'approbation du compte administratif du Budget Général pour l'année 2018, il a été constaté les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SECTION INVESTISEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESULTAT DE CLOTURE	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 49 459,81 €		278 095,14 €	228 635,33 €	D : 1 365 474,99 €	- 280 071,52 €	- 51 436,19 €
					R : 1 085 403,47 €		
FONCTIONNEMENT	615 440,25 €		516 322,32 €	1 131 762,57 €			1 131 762,57 €

Il doit donc être procédé à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement. Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'affecter les résultats dudit budget de la manière suivante :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	<b>1 131 762,57 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	<b>51 436,19 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>1 080 326,38 €</b>
Total affecté au c/1068 :	<b>51 436,19 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b> Déficit à reporter (ligne 002)	<b>0,00 €</b>

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :  
- approuve le rapport de présentation,  
- décide d'affecter les résultats 2018 sur le Budget Général de la manière prévue ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

## Délibération n°12 : Objet : Ordures Ménagères - Affectation des résultats 2018

Lors de l'approbation du compte administratif du Budget Annexe Ordures Ménagères pour l'année 2018, il a été constaté les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SECTION INVESTISEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESULTAT DE CLOTURE	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 85 251,16 €		- 126 569,35 €	- 211 820,51 €	D : 100 226,55 €	13 129,45 €	- 198 691,06 €
					R : 113 356,00 €		
FONCTIONNEMENT	64 818,73 €	64 818,73 €	43 266,68 €	43 266,68 €			43 266,68 €



Il doit donc être procédé à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement. Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'affecter les résultats dudit budget de la manière suivante :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	<b>43 266,68 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	<b>43 266,68 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>0,00 €</b>
Total affecté au c/1068 :	<b>43 266,68 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b> Déficit à reporter (ligne 002)	<b>0,00 €</b>

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'affecter les résultats 2018 sur le Budget annexe Ordures Ménagères de la manière prévue ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

**Délibération n° 13 : Objet : Service Public Assainissement Non Collectif – SPANC - Affectation des résultats 2018**

Lors de l'approbation du compte administratif du Budget Annexe SPANC pour l'année 2018, il a été constaté les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SECTION INVESTISEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESULTAT DE CLOTURE	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
<b>INVESTISSEMENT</b>	5 335,34 €		- 3 970,63 €	1 364,71 €	- €	- €	1 364,71 €
					- €		
<b>FONCTIONNEMENT</b>	274 897,22 €	966,74 €	176 057,49 €	449 987,97 €			449 987,97 €

Il doit donc être procédé à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement. Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'affecter les résultats dudit budget de la manière suivante :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	<b>449 987,97 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>449 987,97 €</b>
Total affecté au c/1068 :	<b>- €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b> Déficit à reporter (ligne 002)	<b>0,00 €</b>

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :  
- approuve le rapport de présentation,  
- décide d'affecter les résultats 2018 sur le Budget annexe SPANC de la manière prévue ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

**Délibération n° 14 : Objet : Maison des Artisans – Affectation des résultats 2018**

Lors de l'approbation du compte administratif du Budget annexe Maison des Artisans pour l'année 2018, il a été constaté les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SECTION INVESTISEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESULTAT DE CLOTURE	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 56 315,06 €		20 088,30 €	- 36 226,76 €		- €	- 36 226,76 €
FONCTIONNEMENT	83 921,72 €	56 315,06 €	38 962,08 €	66 568,74 €			66 568,74 €

Il doit donc être procédé à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement. Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'affecter les résultats dudit budget de la manière suivante :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	<b>66 568,74 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	<b>36 226,76 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>30 341,98 €</b>
Total affecté au c/1068 :	<b>36 226,76 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b> Déficit à reporter (ligne 002)	<b>0,00 €</b>

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :  
- approuve le rapport de présentation,  
- décide d'affecter les résultats 2018 sur le Budget Annexe Maison des Artisans de la manière prévue ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

**Délibération n°15 : Objet : Multi services SAINT AUBIN D'ECROSVILLE – Affectation des résultats 2018**

Lors de l'approbation du compte administratif du Budget Annexe Multi services SAINT AUBIN D'ECROSVILLE pour l'année 2018, il a été constaté les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SECTION INVESTISEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESULTAT DE CLOTURE	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	84,04 €		- €	84,04 €	- €	- €	84,04 €
					- €		
FONCTIONNEMENT	7 822,46 €		3 225,49 €	11 047,95 €			11 047,95 €

Il doit donc être procédé à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement. Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'affecter les résultats dudit budget de la manière suivante :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	<b>11 047,95 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)  <b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)  Total affecté au c/1068 :	<b>11 047,95 €</b>     <b>- €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b> Déficit à reporter (ligne 002)	<b>0,00 €</b>

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'affecter les résultats 2018 sur le Budget Annexe Multi services SAINT AUBIN D'ECROSVILLE de la manière prévue ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

**Délibération n°16 : Objet : Multi services BROSVILLE – Affectation des résultats 2018**

Lors de l'approbation du compte administratif du Budget Annexe Multi services BROSVILLE pour l'année 2018, il a été constaté les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SECTION INVESTISEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESULTAT DE CLOTURE	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	- 93 237,82 €		46 858,62 €	- 46 379,20 €	D : 3 669,68 €	41 330,32 €	- 5 048,88 €
					R : 45 000,00 €		
FONCTIONNEMENT	11 705,08 €		8 807,29 €	20 512,37 €			20 512,37 €

Il doit donc être procédé à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement. Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'affecter les résultats dudit budget de la manière suivante :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	<b>20 512,37 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	<b>5 048,88 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>15 463,49 €</b>
Total affecté au c/1068 :	<b>5 048,88 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b> Déficit à reporter (ligne 002)	<b>0,00 €</b>

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'affecter les résultats 2018 sur le Budget Annexe Multi services BROSVILLE de la manière prévue ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

#### **Délibération n°17 : Objet : Service Aides à domicile - Affectation des résultats 2018**

Lors de l'approbation du compte administratif du Budget Annexe Service Aide à domicile pour l'année 2018, il a été constaté les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SECTION INVESTISEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESULTAT DE CLOTURE	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
<b>INVESTISSEMENT</b>	5 145,76 €		5 027,97 €	10 173,73 €	- €	- €	10 173,73 €
					- €		
<b>FONCTIONNEMENT</b>	- 14 076,45 €		14 076,45 €	- €			0,00 €

Il doit donc être procédé à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement. Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'affecter les résultats dudit budget de la manière suivante :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	<b>- €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>0,00 €</b>
Total affecté au c/1068 :	<b>- €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b> Déficit à reporter (ligne 002)	<b>0,00 €</b>

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'affecter les résultats 2018 sur le Budget annexe Service Aides à Domicile de la manière prévue ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

**Délibération n°18 : Objet : Zone d'Activités - Affectation des résultats 2018**

Lors de l'approbation du compte administratif du Budget Annexe Zone d'Activités pour l'année 2018, il a été constaté les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESULTAT DE CLOTURE	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	113 239,89 €		- 418 589,10 €	- 305 349,21 €	- €	- €	- 305 349,21 €
					- €		
FONCTIONNEMENT	230 605,16 €		36 079,75 €	266 684,91 €			266 684,91 €

Il doit donc être procédé à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement. Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'affecter les résultats dudit budget de la manière suivante :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	<b>266 684,91 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	<b>266 684,91 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>0,00 €</b>
Total affecté au c/1068 :	<b>266 684,91€</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b> Déficit à reporter (ligne 002)	<b>0,00 €</b>

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'affecter les résultats 2018 sur le Budget annexe Zone d'Activités de la manière prévue ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

**Délibération n°19 : Objet : Office de Tourisme - Affectation des résultats 2018**

Lors de l'approbation du compte administratif du Budget Annexe Office de Tourisme pour l'année 2018, il a été constaté les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESULTAT DE CLOTURE	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	131,99 €		1 971,09 €	2 103,08 €	D : 6 009,12 € - €	- 6 009,12€	- 3 906,04 €
FONCTIONNEMENT	23 195,03 €		10 986,03 €	34 181,06 €			34 181,06 €

Il doit donc être procédé à l'affectation des résultats de la section de fonctionnement. Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'affecter les résultats dudit budget de la manière suivante :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b>	<b>34 181,06 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	<b>3 906,04 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>30 275,02 €</b>
Total affecté au c/1068 :	<b>3 906,04 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018</b> Déficit à reporter (ligne 002)	<b>0,00 €</b>

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-5,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- décide d'affecter les résultats 2018 sur le Budget annexe Office de Tourisme de la manière prévue ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité**

Après le vote des AFFECTATION DE RESULTATS 2018, Monsieur Arnaud CHEUX poursuit et met au vote les 2 délibérations qui concernent les Taux des 4 Taxes Locales et Taxe Professionnelle de Zone 2019 et les taux TEOM 2019 (Taux Enlèvement des Ordures Ménagères).

#### **Délibération n°20 : Objet : Taux taxes locales 2019**

Compte tenu de l'évolution du budget Général, les taux 2019 des quatre taxes locales sont proposés ci-dessous.

	2019	2018
I - Bases générales :		
- Taxe d'habitation :	<b>5.62</b>	5.62
- Taxe sur foncier bâti :	<b>7.09</b>	7.09
- Taxe sur foncier non bâti :	<b>14.75</b>	14.75
- Cotisation Foncière des Entreprises	<b>6.31</b>	6.31
II – Bases Zones d'activités communautaires :		
- Fiscalité professionnelle de Zone	<b>19.64</b>	19.64

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,  
 Vu le Code général des impôts, et notamment les articles 1609 quinquies C, 1636 B sexies, 1636 decies,  
 Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le rapport de présentation,
- d'arrêter les quatre taxes locales 2019 ainsi qu'il suit :

I- Bases générales :

- Taxe d'habitation	: 5.62
- Taxe sur foncier bâti	: 7.09
- Taxe sur foncier non bâti	: 14.75
- Cotisation Foncière des Entreprises	: 6.31

II – Bases Zones d'activités communautaires

- Fiscalité professionnelle de Zone	: 19.64
-------------------------------------	---------

**Adopté à l'unanimité**

**Délibération n°21 : Objet : Taux Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**

L'ensemble des dépenses du budget annexe déchets est financé, principalement, par des recettes fiscales liées à la TEOM. Au regard du prévisionnel pour l'année 2019, il est proposé de maintenir les taux de 2018 et fixer pour la zone n°3, correspondant aux 5 communes ayant intégré au 1<sup>er</sup> janvier 2019 la Communauté de communes du Pays du Neubourg, le taux de la TEOM appliqué en 2018 sur ces communes.

Il est donc proposé au conseil de procéder au vote de la TEOM pour l'année 2019 de la manière suivante :

Zones de perception	Taux 2018	Taux 2019
<b>Zone 1</b> : les 35 communes hors zones 2 et 3	<b>18.91 %</b>	<b>18.91 %</b>
<b>Zone 2</b> : Le Neubourg	<b>22.17 %</b>	<b>22.17 %</b>
<b>Zone 3</b> : Les 5 Nouvelles communes ayant intégré la CCPN au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 (Le Bosc-du-Theil, La Haye-du-Theil, Saint-Meslin-du-Bosc, Tourville-la-Campagne, Fouqueville)	/	<b>16.54 %</b>

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,  
 Vu le Code général des impôts, et notamment les articles 1379-0 bis, 1520, 1609 quater, 1639 A,  
 Vu la délibération du Conseil Communautaire du 15 janvier 2019 relative à l'extension de périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2019 – TEOM - détermination d'une zone supplémentaire,  
 Vu les besoins de financement du budget annexe déchets 2019,  
 Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- de voter les taux de TEOM au titre de l'année 2019 de la manière suivante :

Zones de perception	Taux 2018	Taux 2019
<b>Zone 1</b> : les 35 communes hors zones 2 et 3	<b>18.91 %</b>	<b>18.91 %</b>
<b>Zone 2</b> : Le Neubourg	<b>22.17 %</b>	<b>22.17 %</b>
<b>Zone 3</b> : Les 5 Nouvelles communes ayant intégré la CCPN au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 (Le Bosc-du-Theil, La Haye-du-Theil, Saint-Meslin-du-Bosc, Tourville-la-Campagne, Fouqueville)	/	<b>16.54 %</b>

**Adopté à l'unanimité**

Monsieur Arnaud CHEUX met ensuite au vote les délibérations relatives aux différents BUDGET PRIMITIF 2019.

**Délibération n°22 : Objet : Budget Général – Budget primitif 2019**

Monsieur Arnaud CHEUX, Vice-Président, présente les propositions budgétaires 2019 telles que synthétisées comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>	- Dépenses	: 6 153 292.38 €
	- Recettes	: 6 153 292.38 €
<b>INVESTISSEMENT :</b>	- Dépenses	: 3 341 381.89 €
	- Recettes	: 3 341 381.89 €

Le projet de budget primitif – Budget Général 2019 est annexé à la délibération.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Pays du Neubourg,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4, et R 2311-1 à R 2313-7,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :  
- d'approuver le rapport de présentation,  
- d'adopter le Budget Primitif – Budget Général 2019 tel qu'annexé.

**Adopté à l'unanimité**

**Délibération n° 23 : Objet : Budget Déchets – Budget primitif 2019**

Monsieur Arnaud CHEUX, Vice-Président, présente les propositions budgétaires 2019 telles que synthétisées comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>	- Dépenses	: 3 198 525.00 €
	- Recettes	: 3 198 525.00 €
<b>INVESTISSEMENT :</b>	- Dépenses	: 447 753.06 €
	- Recettes	: 447 753.06 €

Le projet de budget primitif – Budget annexe Déchets 2019 est annexé à la délibération.

Vu les statuts de la Communauté de communes Pays du Neubourg,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4, et R 2311-1 à R 2313-7,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :  
- d'approuver le rapport de présentation,  
- d'adopter le Budget Primitif 2019 annexe Déchets tel qu'annexé.

**Adopté à l'unanimité**

**Délibération n°24 : Objet : Budget Annexe SPANC – Budget primitif 2019**

Monsieur Arnaud CHEUX, Vice-Président, présente les propositions budgétaires 2019 telles que synthétisées comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>	- Dépenses	: 1 108 949.31 €
	- Recettes	: 1 108 949.31 €
<b>INVESTISSEMENT :</b>	- Dépenses	: 29 084.71 €
	- Recettes	: 29 084.71 €



Le projet de budget primitif – Budget annexe SPANC 2019 est annexé à la délibération.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Pays du Neubourg,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4, et R 2311-1 à R 2313-7,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide  
- d'approuver le rapport de présentation,  
- d'adopter le Budget Primitif 2019 Budget Annexe SPANC tel qu'annexé.

**Adopté à l'unanimité**

#### **Délibération n°25 : Objet : Budget Annexe Maison des Artisans – Budget Primitif 2019**

Monsieur Arnaud CHEUX, vice-président, présente les propositions budgétaires 2019 telles que synthétisées comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	:	- Dépenses	: 106 341.98 €
		- Recettes	: 106 341.98 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	:	- Dépenses	: 123 252.76 €
		- Recettes	: 123 252.76 €

Le projet de budget primitif – Budget annexe Maison des Artisans 2019 est annexé à la délibération.

Vu les statuts de la Communauté de communes Pays du Neubourg,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4, et R 2311-1 à R 2313-7,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :  
- d'approuver le rapport de présentation,  
- d'adopter le Budget Primitif 2019 Maison des Artisans tel qu'annexé,

**Adopté à l'unanimité**

#### **Délibération n°26 : Objet : Budget Annexe Multi-Services Saint Aubin– Budget primitif 2019**

Monsieur Arnaud Cheux, Vice-Président, présente les propositions budgétaires 2019 telles que synthétisées comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	:	- Dépenses	: 20 177.95 €
		- Recettes	: 20 177.95 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	:	- Dépenses	: 10 113.82 €
		- Recettes	: 10 113.82 €

Le projet de budget primitif – Budget annexe Multi-Services Saint Aubin 2019 est annexé à la délibération.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Pays du Neubourg,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4, et R 2311-1 à R 2313-7,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :  
- d'approuver le rapport de présentation,  
- d'adopter le Budget Primitif 2019 Budget Annexe Multi-Services Saint Aubin tel qu'annexé.

**Adopté à l'unanimité**

### **Délibération n°27 : Objet : Budget Annexe Multi-Services Brosville– Budget primitif 2019**

Monsieur Arnaud CHEUX, Vice-Président, présente les propositions budgétaires 2019 telles que synthétisées comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	:	- Dépenses	: 30 907.49 €
		- Recettes	: 30 907.49 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	:	- Dépenses	: 114 258.47 €
		- Recettes	: 114 258.47 €

Le projet de budget primitif – Budget annexe Multi-Services Brosville 2019 est annexé à la délibération.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Pays du Neubourg,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4, et R 2311-1 à R 2313-7,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :  
- d'approuver le rapport de présentation,  
- d'adopter le Budget Primitif 2019 Budget Annexe Multi-Services Brosville tel qu'annexé.

**Adopté à l'unanimité**

### **Délibération n°28 : Objet : Budget Annexe Service Aide à Domicile – Budget primitif 2019**

Monsieur Arnaud Cheux, Vice-Président, présente les propositions budgétaires 2019 telles que synthétisées comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	:	- Dépenses	: 950 743.00 €
		- Recettes	: 950 743.00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	:	- Dépense	: 12 745.73 €
		- Recettes	: 12 745.73 €

Le projet de budget primitif – Budget annexe Service Aide à Domicile 2019 est annexé à la délibération.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Pays du Neubourg,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4, et R 2311-1 à R 2313-7,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :  
- d'approuver le rapport de présentation,  
- d'adopter le Budget Primitif 2019 Budget annexe Aide à Domicile tel qu'annexé.

**Adopté à l'unanimité**

### **Délibération n°29 : Objet : Budget Annexe zone d'activités – Budget primitif 2019**

Monsieur Arnaud CHEUX, Vice-Président, présente les propositions budgétaires 2019 telles que synthétisées comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	:	- Dépenses	: 162 800.00 €
		- Recettes	: 162 800.00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	:	- Dépenses	: 349 349.21 €
		- Recettes	: 349 349.21 €

Le projet de budget primitif - Budget annexe Zone d'Activités 2019 - est annexé à la délibération.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Pays du Neubourg,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2312-1 à L2312-4, et R 2311-1 à R 2313-7,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le rapport de présentation,
- d'adopter le Budget Primitif 2019 Budget annexe Zone d'Activités tel qu'annexé.

**Adopté à l'unanimité**

### **Délibération n°30 : Objet : Budget Autonome Office de Tourisme – Budget primitif 2019**

Monsieur Arnaud Cheux, Vice-Président, présente les propositions budgétaires 2019 telles que synthétisées comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	:	- Dépenses	: 150 718.00 €
		- Recettes	: 150 718.00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	:	- Dépenses	: 56 240.86 €
		- Recettes	: 56 240.86 €

Le projet de budget primitif – Budget Autonome Office de Tourisme 2019 est annexé à la délibération.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Pays du Neubourg,  
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 Septembre 2008 portant création de la régie à autonomie financière "Office du Tourisme" et adoptant ses statuts,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2221-14 et suivants, R2221-97, L2312-1 à L2312-4, et R 2311-1 à R 2313-7,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le rapport de présentation,
- d'adopter le Budget Primitif 2019 Budget Autonome Office de Tourisme tel qu'annexé.

**Adopté à l'unanimité**

### **Délibération n°31 : Objet : Amortissement des immobilisations – Ajout de type de bien des durées d'amortissement**

L'instruction budgétaire et comptable M14 a introduit dans la gestion des collectivités des procédures telles que l'amortissement des immobilisations et la tenue de l'inventaire, qui visent à améliorer la connaissance du patrimoine des collectivités et à permettre son renouvellement.

Les biens sont classés par catégorie et amortis sur la durée de vie théorique de leur catégorie, pour leur coût historique (c'est-à-dire la valeur d'acquisition non actualisée).

Par ailleurs, le calcul des amortissements est effectué en mode linéaire sans « prorata temporis » à compter de l'exercice suivant l'acquisition.

A la Communauté de Communes du Pays du Neubourg, la dernière délibération en date fixant les durées d'amortissement a été adoptée le 11 octobre 2017.

Il est proposé d'étendre les durées d'amortissement pratiquées pour les constructions d'immeuble de rapport, c'est-à-dire les constructions productrices de revenus, tout en demeurant dans la limite des préconisations de la M14.

Pour cela, il est nécessaire de compléter la délibération du 11 octobre 2017.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article  
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 11 octobre 2017 relative à l'actualisation des durées d'amortissement des immobilisations,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu le Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation,
- fixe ainsi qu'il suit les durées d'amortissement des biens renouvelables :

Libellé des immobilisations	Durée	Article
Constructions immeubles de rapport	30 ans	2132

- précise que cet amortissement est linéaire et qu'il sera calculé à partir du début de l'exercice suivant la date de mise en service,
- précise que la présente complète la délibération du 11 octobre 2017 relative à l'actualisation des durées d'amortissement des immobilisations,
- dit que les dispositions de la délibération du 11 octobre 2017 restent en vigueur.

**Adopté à l'unanimité**

Monsieur Arnaud CHEUX remercie ses collègues pour leur attention, Monsieur Jean-Paul LEGENDRE reprend la parole et remercie à son tour Monsieur CHEUX, les élus et l'ensemble des services pour le travail fourni afin de permettre que ce conseil se passe dans les meilleures conditions.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE passe ensuite la parole à Monsieur Roger WALLART- Vice-Président en charge du Tourisme – Sports – Culture, qui présente la délibération concernant les tarifs des animations de l'Office de Tourisme.

### **Délibération n°32 : Objet : Office de Tourisme – Tarifs des animations**

Dans le cadre de sa programmation, l'Office de Tourisme propose de nombreuses animations dont il est ici proposé de fixer les tarifs, que ces animations soient assurées par l'Office ou par un prestataire extérieur.

Les tarifs proposés sont identiques à ceux pratiqués jusqu'alors : les descriptions limitatives, sont simplement étendues afin de tenir compte de la diversification des animations proposées.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les tarifs suivants :

<b>TARIFS DES ANIMATIONS</b>			
<b>Type d'animations</b>	<b>Catégorie des participants</b>		
	Plus de 12 ans / adulte	6 -12 ans	Moins de 6 ans
Visite accompagnée Petites sorties (type champignons)	2 €	1 €	Gratuit
Circuit pédestre, cyclo ou auto journée, ½ journée avec visites ou animations particulières	4 €	2 €	Gratuit
Ateliers participatifs (type atelier de Noël)	10 €	10 €	5 €

Ces tarifs seront appliqués dès leur adoption par le Conseil Communautaire, et jusqu'à la prochaine délibération du Conseil Communautaire les modifiant.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,  
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 Septembre 2008 portant création de la régie à autonomie financière "Office du Tourisme" et adoptant ses statuts,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2221-14 et suivants et R2221-97,  
Vu le rapport de présentation,

Après avoir entendu le Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le rapport de présentation,
- de fixer les tarifs des animations proposées par l'Office de Tourisme tels que présentés dans le tableau ci-dessus,
- que ces tarifs seront appliqués dès à présent et ce jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération les modifie,
- d'inscrire les sommes au budget annexe Office de Tourisme 2019 chapitre 75, article 758.

**Adopté à l'unanimité**

**Monsieur Bertrand CARPENTIER – Vice-Président en charge des Déchets - prend ensuite la parole pour présenter la délibération n°33 relative à la révision des tarifs du SETOM**

**Délibération n°33 : Objet : Prestations Gestion des Déchets – Révision tarif SETOM**

Dans le cadre de sa compétence relative aux déchets, la Communauté de Communes du Pays du Neubourg (CCPN) propose aux producteurs de déchets assimilés plusieurs prestations présentées ci-après.

Les déchets assimilés sont les déchets dont les producteurs ne sont pas les ménages mais qui peuvent être collectés et traités avec les déchets des ménages, sans sujétions techniques particulières, c'est-à-dire sans moyens supplémentaires compte tenu de leurs quantités et sans moyens spécifiques supplémentaires au regard de leur nature.

Ces producteurs de déchets assimilés sont donc les artisans, commerçants, sociétés, administrations...

Ces prestations sont les suivantes :

1. La mise à disposition de bacs, la collecte en porte-à-porte et le traitement des ordures résiduelles et des déchets d'emballage avec le papier : ce service est financé par la **redevance spéciale**. Les modalités d'application de la redevance spéciale sont précisées dans la délibération n°28 du 13 avril 2015.
2. La collecte par apport volontaire dans les déchèteries de Crosville-la-Vieille et d'Hondouville et le traitement des encombrants, des incinérables, gravats, bois, cartons, déchets verts... pour les professionnels. Cette prestation s'inscrit dans le cadre du dispositif **SETOMPro**, mis en place par le SETOM en partenariat avec ses adhérents pour garantir aux professionnels les mêmes conditions financières et techniques aux déchèteries sur le territoire du SETOM.
3. La mise à disposition de bennes, le transport et le traitement des déchets : cette prestation s'adresse aux **organismes de foire-à-tout, de salons, cirques et évènements, aux communes et leurs services techniques** qui procèdent à d'importants travaux d'entretien.
4. **La collecte et le traitement des déchets de marché** du Neubourg le mercredi.

Le tableau suivant présente les tarifs pour l'année 2019. Ces montants se composent des coûts de pré-collecte (mise à disposition des bacs), de collecte et transport facturés par le prestataire de la CCPN, des dépenses de traitement facturées par le SETOM à la CCPN et de frais généraux.

Pour rappel, les coûts de la redevance spéciale sont issus de la matrice des coûts Année N-2, validés par un cabinet d'études mandaté par l'ADEME. Il est rappelé l'exonération de 2 640 litres pour les bacs gris et 680 litres pour les bacs jaunes afin notamment de prendre en compte la taxe d'enlèvement des ordures ménagères déjà acquittée par les redevables hormis les établissements non assujettis à la TEOM pour lesquels la facturation a lieu dès le premier litre.

		Tarif HT 2018	Tarif HT 2019	
<b>Redevance spéciale</b>	Ordures résiduelles (bac gris)	0,035 € par litre	0,040 € par litre	
	Déchets d'emballages et papier (bac jaune)	0,022 € par litre	0,023 € par litre	
<b>Tarif Professionnel</b>	Encombrants	52,66 € le m <sup>3</sup>	53,82 € le m <sup>3</sup>	
	Incinérables	-	33,72 € le m <sup>3</sup>	
	Bois	13,55 € le m <sup>3</sup>	14,23 € le m <sup>3</sup>	
	Déchets verts	9,96 € le m <sup>3</sup>	9,97 € le m <sup>3</sup>	
	Gravats	54,44 € le m <sup>3</sup>	55,60 € le m <sup>3</sup>	
	Plâtre	39,20 € le m <sup>3</sup>	41,15 € le m <sup>3</sup>	
	Carton brun	1,5 € le m <sup>3</sup>	1,5 € le m <sup>3</sup>	
	Ferraille	7,62 € le m <sup>3</sup>	7,81 € le m <sup>3</sup>	
	DEEE	15,24 € le m <sup>3</sup>	16,00 € le m <sup>3</sup>	
	Amiante liée	446,37 € le m <sup>3</sup>	468,69 € le m <sup>3</sup>	
	Déchets dangereux	2,40 € le kilo	2,51 € le kilo	
	<b>Mise à disposition de bennes, collecte et traitement Le Neubourg</b>	Location benne 30 m <sup>3</sup>	27,65 € par mois 2,00 € par jour	29,19 € par mois 2,11 € par jour
Déchets verts		<i>collecte</i>	17,00 € la tonne	17,95 € la tonne
		<i>traitement</i>	65,04 € la tonne	66,50 € la tonne
Encombrants		<i>collecte</i>	9,24 € la tonne	9,76 € la tonne
	<i>traitement</i>	175,54 € la tonne	179,40 € la tonne	
<b>Mise à disposition de bennes, collecte et traitement Hondouville</b>	Location benne 15 m <sup>3</sup>	27,65 € par mois 2,00 € par jour	29,19 € par mois 2,11 € par jour	
	Déchets verts	<i>collecte</i>	21,80 € la tonne	23,02 € la tonne
		<i>traitement</i>	65,04 € la tonne	66,50 € la tonne
<b>Mise à disposition de bennes, collecte et traitement Reste du territoire</b>	Location benne 15 m <sup>3</sup>	27,65 € par mois 2,00 € par jour	29,19 € par mois 2,11 € par jour	
	Location benne 30 m <sup>3</sup>	33,95 € par mois 2,00 € par jour	35,84 € par mois 2,11 € par jour	
	Déchets verts	<i>collecte</i>	40,00 € la tonne	42,23 € la tonne
		<i>traitement</i>	65,04 € la tonne	66,50 € la tonne
	Gravats	<i>collecte</i>	16,08 € la tonne	16,98 € la tonne
		<i>traitement</i>	54,40 € la tonne	55,60 € la tonne
	Encombrants	<i>collecte</i>	30,00 € la tonne	31,67 € la tonne
		<i>traitement</i>	175,54 € la tonne	179,40 € la tonne
<b>Manifestations (location, collecte, traitement bacs)</b>	Ordures résiduelles (bac gris)	0,035 € par litre	0,040 € par litre	
	Déchets d'emballages et papier (bac jaune)	0,022 € par litre	0,023 € par litre	
<b>Marché du NEUBOURG</b>	<i>Collecte et traitement de 10 bacs de 660 L d'ordures résiduelles en moyenne par semaine</i>	10 500 € par an	10 500 € par an	

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider la tarification des prestations de gestion des déchets au titre de l'année 2019.

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5211-10,  
Vu la délibération du Conseil Communautaire n°28 en date du 13 avril 2015 portant sur le règlement de la redevance spéciale en matière de déchets ménagers,  
Vu la délibération du Bureau en date 11 mars 2019 relative à la modification du règlement intérieure des déchetteries et du point vert,  
Vu le rapport de présentation ci-dessus,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation ci-dessus
- adopte pour l'année 2019 les tarifs et forfaits présentés ci-dessus
- autorise le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de cette tarification,
- dit que lesdites recettes sont inscrites au budget annexe déchets 2019.

**Adopté à l'unanimité**

➤ **INFORMATIONS DIVERSES :**

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE rappelle qu'en raison de l'hommage national rendu aux Invalides suite au décès en mission du fils de Monsieur le Sous-Préfet LEYCURAS, la CONFERENCE DES MAIRES du 8 avril dernier avait été annulée. Elle a été reportée au **29 avril 2019 à 20 h à BACQUEPUIS** (ordre du jour : Transfert compétence Eau – Assainissement - Point Voirie – Composition du Conseil Communautaire – Intervention de Madame Isabelle VAUQUELIN – Le Neubourg – sur la procédure de délivrance des cartes nationales d'identité et passeport).

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE passe ensuite la parole à Monsieur Jean-Claude ROULAND – Vice-Président – qui rappelle que le TOUR de l'EURE DES JUNIORS aura lieu les 4 et 5 mai prochains sur notre territoire. 145 coureurs avec des équipes étrangères cette année (hollandaises, belges.....) participent à cette course. Le dimanche 5 mai l'arrivée de l'épreuve du matin est prévue à LA HAYE DU THEIL, et l'après-midi : étape LE NEUBOURG – LOUVIERS.

Monsieur ROULAND fait appel aux bénévoles pour le passage dans les communes de notre territoire.

Monsieur Bertrand CARPENTIER prend la parole pour préciser que 500 cartes d'accès à la déchetterie ont été faites à ce jour.

Monsieur Hugues BOURGAULT félicite la Communauté de Communes du Pays du Neubourg et l'ensemble des élus pour la manière dont s'est déroulé ce conseil communautaire relatif aux Budgets.

Monsieur Jean-Paul LEGENDRE, avant de clore la séance, rappelle qu'il est indispensable de signer les feuilles d'émargement des Comptes Administratifs 2018 et Budgets Primitifs 2019 avant de quitter la salle.

**Fin de séance : 22 h 15.**